

Objectifs LPM 2024-2030 : garantir la crédibilité de notre dissuasion

Loi de programmation militaire

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 10 mai 2023

Alors que les équilibres mondiaux sont bousculés, le spectre du nucléaire resurgit. Si la doctrine de dissuasion française reste inchangée, les systèmes d'armes qui assurent son fonctionnement doivent, eux, rester crédibles : cela constitue l'un des objectifs de la loi de programmation militaire 2024-2030.



La LPM 2024-2030 renforcera notre dissuasion - le SNLE Le Triomphant, Goulet de Brest – 13/09/2022 - © Sarah Lacarrere/Marine Nationale/Défense

Depuis 1964, les forces armées françaises assurent la permanence de la dissuasion nucléaire pour garantir la souveraineté et la liberté d'action de notre pays. Au fondement de la stratégie de défense et de sécurité nationale, l'arme nucléaire protège la France et les Français contre toute menace d'origine étatique dirigée vers ses intérêts vitaux, quelle que soit son origine et sa forme. Aujourd'hui comme hier, elle dissuade l'adversaire de miser sur le succès de l'escalade, de l'intimidation ou du chantage. À l'heure où l'Europe est le théâtre de combats, la dissuasion protège de la rhétorique nucléaire proférée par des États dotés.

Pour autant, la dissuasion nucléaire requiert un savoir-faire technologique de haut niveau et un investissement constant face à l'évolution des menaces. Cette exigence de performance nécessite l'étalement dans le temps des programmes d'armement, une vision à long terme permise par la loi de programmation militaire 2024-2030.

Modernisation des deux composantes de la dissuasion nucléaire

Par sa permanence à la mer, la force océanique stratégique (FOST) est une composante de la dissuasion nucléaire française. Elle dispose de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de leurs missiles mer-sol balistiques stratégiques M51. Par tout temps, un SNLE est en patrouille, dilué dans l'immensité des océans. Il garantit à chaque instant la possibilité d'exécuter une frappe nucléaire ordonnée par le président de la République. Pour renforcer la posture dissuasive de la FOST, la LPM engage la poursuite des travaux pour l'entrée en service à l'horizon 2035 du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération (SNLE-3G) et l'évolution du missile balistique M51.

La composante aéroportée est, elle, constituée des forces aériennes stratégiques (FAS) de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la force aéronavale nucléaire (FANu) de la Marine nationale. La LPM prévoit la rénovation des missiles nucléaires aéroportés ASMP-A et prépare la quatrième génération de missiles (ASN4G). Les travaux sur les prochaines générations d'avions seront engagés, comme l'évolution du Rafale standard 4 et la préparation de l'avion de combat du futur « New Generation Fighter ».